



## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance qui permet à l'entreprise de former des jeunes et des demandeurs d'emploi à ses métiers. Il a pour objectif de permettre au titulaire du contrat d'acquérir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou une qualification reconnue par la branche. Il permet d'acquérir une solide expérience sur le terrain et vous prépare donc véritablement à un emploi. Pour les entreprises, elle constitue également une opportunité de recruter à la suite du contrat, un personnel immédiatement opérationnel.

### POUR QUI ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus pour compléter leur formation initiale et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

### NATURE ET DUREE DU CONTRAT

Contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée de 6 mois à 1 an pouvant aller jusqu'à 2 ans (selon accord de branche).

Le temps de travail est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Il doit être conforme à la durée légale prévue par la convention collective de la branche professionnelle dont dépend l'entreprise. Le temps de formation au CFA fait partie du temps de travail.

### FORMATION

La durée des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques est comprise entre 15 et 25% de la durée totale du contrat (sans être inférieure à 150 heures). Possibilité d'aller au-delà des 25% selon accord de branche. La formation dispensée en alternance est payée par l'entreprise qui peut demander la prise en charge par son OPCO.

### STATUT

Statut de salarié, bénéficiant des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise à condition qu'elles soient compatibles avec les exigences de leur formation.

### REMUNERATION-BRANCHE CARRIERES ET MATERIAUX

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, le salaire varie de 60 à 85 % du SMIC horaire, en fonction de l'âge et du niveau de formation.

Pour les 26 ans et plus, le salaire est au moins égal à 85% du salaire conventionnel sans pouvoir être inférieur au SMIC.

	≤de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Niveau de qualification < au Bac Pro (ou équivalent)	60%	75%	85%du minima conventionnel Sans être inférieur au SMIC
Niveau de qualification = ou > au Bac Pro (ou équivalent)	70%	85%	85%du minima conventionnel Sans être inférieur au SMIC